

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

**Exécution des projets financés au moyen du Compte
pour le développement : cinquième rapport d'étape****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/237, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet. Dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le rapport du Secrétaire général soit présenté parallèlement au projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné.

Le présent rapport contient des renseignements sur les progrès accomplis, des informations à jour sur la gestion et la coordination du Compte pour le développement et un aperçu général des orientations futures, fondé sur les enseignements tirés de l'expérience.

* A/62/50.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/237, du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de maintenir à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question. Le présent rapport a été établi comme suite à cette résolution et compte tenu de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui, dans ses rapports¹, a demandé que des renseignements supplémentaires sur les progrès accomplis en ce qui concerne le Compte pour le développement soient communiqués parallèlement à la présentation du projet de budget-programme.

2. Le présent rapport décrit les progrès accomplis par rapport aux attentes des États Membres, telles qu'exprimées par les critères énoncés dans les résolutions 53/220 A et 53/220 B de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'exécution des projets, y compris les modalités et les résultats. Il contient aussi des renseignements à jour sur la gestion et la coordination du Compte pour le développement et des propositions relatives aux orientations futures du Compte, fondées sur les enseignements tirés de l'expérience².

3. L'information qui figure dans le présent rapport provient des rapports d'étape et des rapports finals reçus des agents d'exécution au 31 janvier 2007. Les agents d'exécution sont tenus de présenter des rapports d'étape chaque année et un rapport final à l'issue de chaque projet.

4. Le présent rapport est à lire en parallèle avec l'information qui figure sur le site Web du Compte pour le développement (<http://www.un.org/esa/devaccount>), lequel donne des renseignements sur les différents projets financés au titre des cinq tranches de financement approuvées et sur le programme dans son ensemble. Pour chaque projet, l'information présentée comprend le cadre logique, le taux d'utilisation du budget et les effets déjà obtenus. On trouve aussi sur le site la liste complète des projets par tranche, zone géographique et agent d'exécution, ainsi que le texte de résolutions, des directives, des exposés thématiques et des données sur les enseignements tirés de l'expérience.

5. En application de la résolution 61/252, un rapport distinct contenant une évaluation des retombées des projets financés au moyen du Compte pour le développement par rapport aux buts et objectifs fixés sera soumis à l'Assemblée, pour examen, à sa soixante-deuxième session. Ce document viendra compléter le présent rapport et offrira une analyse plus approfondie des activités menées au titre du Compte, ainsi que de leurs incidences.

6. Le Compte pour le développement a pour objet de financer des projets de coopération technique bénéficiant à plusieurs pays en développement, dans les domaines prioritaires du ressort des différents agents d'exécution, en particulier des projets de nature à favoriser la réalisation des objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire, les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les

¹ A/57/7/Add.5 et *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A* (A/58/7/Add.1 à 30).

² L'information sur les enseignements tirés de l'expérience provient du rapport d'étape sur le Compte pour le développement (A/58/404) et du suivi continu des projets financés au moyen du Compte et des procédures correspondantes.

accords internationaux conclus depuis 1992. Le Compte pour le développement relève du budget ordinaire³ et les activités correspondantes sont exécutées par les entités de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des questions économiques et sociales, sous l'égide du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Les projets financés couvrent toutes les régions du monde et s'articulent autour des 11 groupes thématiques définis par le Comité exécutif⁴.

7. Les entités représentées au Comité exécutif participent au suivi de l'application des décisions issues des grandes conférences et réunions au sommet et, dans le cadre de leurs activités normatives et de leurs travaux d'analyse, ont élaboré un important corpus de connaissances dans ce domaine. Grâce à des outils de gestion des connaissances tels que réseaux, sites Web interactifs et cours en ligne, ainsi qu'à des activités de formation, ces connaissances sont, dans le cadre des projets financés au moyen du Compte pour le développement, converties en capacités opérationnelles utiles au niveau des pays.

8. Les activités menées au titre du Compte pour le développement favorisent une coopération plus étroite entre les entités représentées au Comité exécutif; elles bénéficient du capital de savoirs spécialisés de chaque entité et du fait que chaque membre connaît bien les capacités de coopération technique dont disposent les autres. Elles incitent à la coopération et font naître de nouveaux modes de coopération.

9. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales est le directeur de programme chargé du Compte. En cette qualité, il coordonne l'ensemble des activités quant au fond, dirige la programmation des activités, suit l'exécution des projets, participe à l'évaluation de leurs retombées et fait rapport aux organes intergouvernementaux sur tous ces éléments.

II. Progrès accomplis par rapport aux attentes des États Membres

10. Les États Membres de l'ONU ont exposé les attentes qu'ils placent dans le Compte pour le développement dans un certain nombre de résolutions⁵. Ils comptent que les activités menées au titre du Compte favoriseront le développement des pays concernés, auront un bon rapport coût-efficacité, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, et seront conçues et exécutées conjointement par plusieurs agents d'exécution (voir la résolution 56/237 de l'Assemblée générale). Ils comptent aussi qu'elles auront un effet multiplicateur et

³ Pour 2006-2007, voir la résolution 60/247 A, en date du 23 décembre 2005.

⁴ Les 11 groupes thématiques sont les suivants : commerce international; questions macroéconomiques et financières; développement durable, établissements humains et énergie; développement social; promotion de la femme; pays en situation spéciale; gouvernance et développement des institutions; science et technologies et secteurs productifs; droits de l'homme; statistiques; et population.

⁵ Depuis la création du Compte, le fonctionnement en est régi par : a) les résolutions suivantes : 52/12 B, 52/221 A, 52/235, 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/250, 56/237 et 60/246; et b) les rapports suivants : *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6 (A/58/6/Add.1)*, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A (A/58/7/Add.1 à 30, A/59/397, A/60/608 et A/61/282)*.

favoriseront la coopération économique et technique entre les pays en développement, aux niveaux régional et interrégional (voir la résolution 53/220 A).

11. Des activités sont financées au moyen du Compte pour le développement depuis 1998. Jusqu'ici, 90 projets, représentant un budget total de 65 millions de dollars, ont été exécutés ou sont en cours d'exécution, au titre de cinq tranches de financement consécutives. À chacune des cinq tranches correspond un thème particulier. Le tableau suivant récapitule l'information relative à chacune.

Projets financés au moyen du Compte d'appui, au 30 avril 2007^a

Tranche	Thème	Exercice biennal	Nombre total de projets	Crédit ouvert (milliers de dollars É.-U.)	Taux d'exécution (pourcentage)
1	Appui à l'application des textes issus des grandes conférences	1998-1999	7	13 065	Tranche clôturée
2	Création de réseaux et compétences régionales et sous-régionales	2000-2001	16	13 065	Tranche clôturée
3	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation	2002-2003	20	13 065	Tranche clôturée
4	Renforcement des capacités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, moyennant la création de partenariats, la gestion des connaissances et l'utilisation de l'informatique	2004-2005	23	13 065	64,3
5	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, moyennant la gestion des connaissances et la création de réseaux et de partenariats	2006-2007	24	16 481 ^b	15,3
Total			90		

^a Les rapports sur l'état d'avancement des projets doivent être soumis chaque année à la fin janvier, mais les taux d'exécution sont calculés à partir des données disponibles au 30 avril 2007.

^b Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée générale a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui s'est traduit par une augmentation de 915 900 dollars. Dans sa résolution 61/252, elle a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars, à titre de mesure exceptionnelle immédiate, pour compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. Le montant révisé du crédit ouvert au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 16 480 900 dollars. Une note distincte sur l'utilisation des fonds supplémentaires (3 415 900 dollars) a été présentée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; il y est proposé d'ajouter six projets à ceux qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007. Hors fonds supplémentaires, le taux d'exécution est de 19,2 % pour la cinquième tranche.

12. Au 30 avril 2007, le taux d'exécution des projets de la quatrième tranche était de 64,3 %. Pour les projets de la cinquième tranche, lancés dans le courant de 2006, le taux d'exécution était de 15,3 %, ce qui correspond au taux attendu pour la première année de mise en œuvre de chaque projet. Les taux d'exécution des différents projets sont indiqués dans l'annexe; on trouvera des précisions concernant l'exécution elle-même sur le site Web. D'après l'information reçue des agents d'exécution, s'il y a des retards dans l'exécution ou si les taux d'exécution sont faibles, c'est souvent parce qu'il y a eu des changements dans l'équipe responsable du projet, qu'il n'a pas été possible de trouver de consultants qualifiés ou que des problèmes se sont posés dans les pays bénéficiaires. Les activités menées au titre

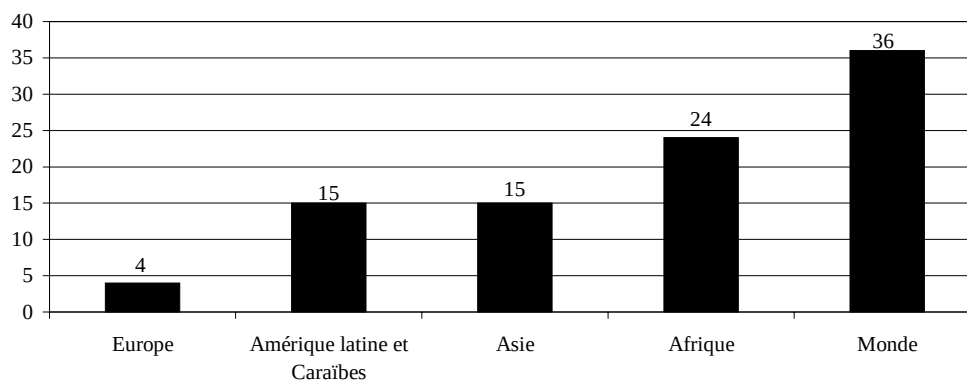
des projets des trois premières tranches ont été achevées et les tranches ont été clôturées.

13. Un système amélioré de suivi en ligne a récemment été mis en place pour que des projections puissent être faites au sujet du rythme global d'exécution des projets, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan opérationnel. Ce système est essentiellement un outil d'analyse des rapports d'étape et des évaluations finales. Les résultats obtenus sont communiqués aux agents d'exécution.

14. La conception des projets a évolué avec le temps. Aujourd'hui, les agents d'exécution comprennent mieux le cadre logique et la qualité des documents de projet s'est considérablement améliorée. Le budget moyen par projet a été ramené de 930 000 dollars pour les trois premières tranches à 650 000 dollars pour la quatrième et la cinquième; l'expérience a montré que ce montant était optimal du point de vue de l'équilibre entre, d'une part, la capacité d'exécuter le projet et, d'autre part, les effectifs disponibles et le délai de moins de quatre ans arrêté par les États Membres. Il s'est avéré que l'exécution conjointe par deux ou plusieurs agents d'exécution était une manière économique de fonctionner sur plusieurs secteurs ou plusieurs régions en créant des effets de synergie. Les partenariats avec d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé, dont on s'est aperçu qu'ils permettaient eux aussi de créer des effets de synergie avantageux, sont de plus en plus encouragés.

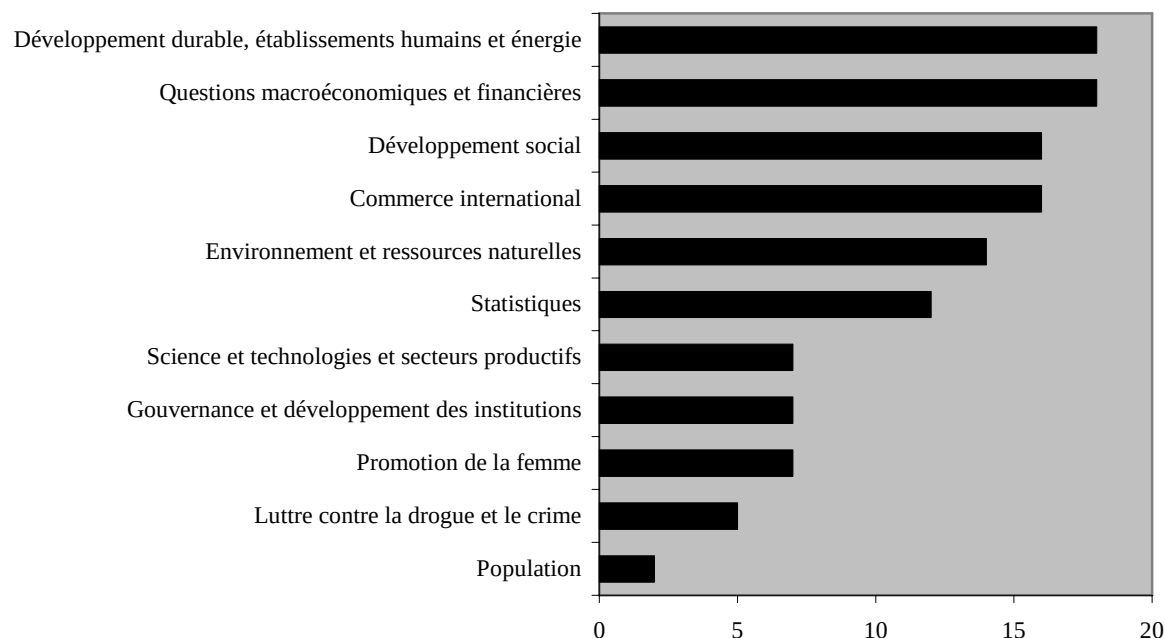
Figure 1

Nombre de projets financés au moyen du Compte pour le développement, par région^a



^a Certains projets, qui concernent plusieurs régions, sont repris dans plusieurs catégories.

Figure 2
**Nombre de projets financés au moyen du Compte
 pour le développement, par groupe thématique^a**

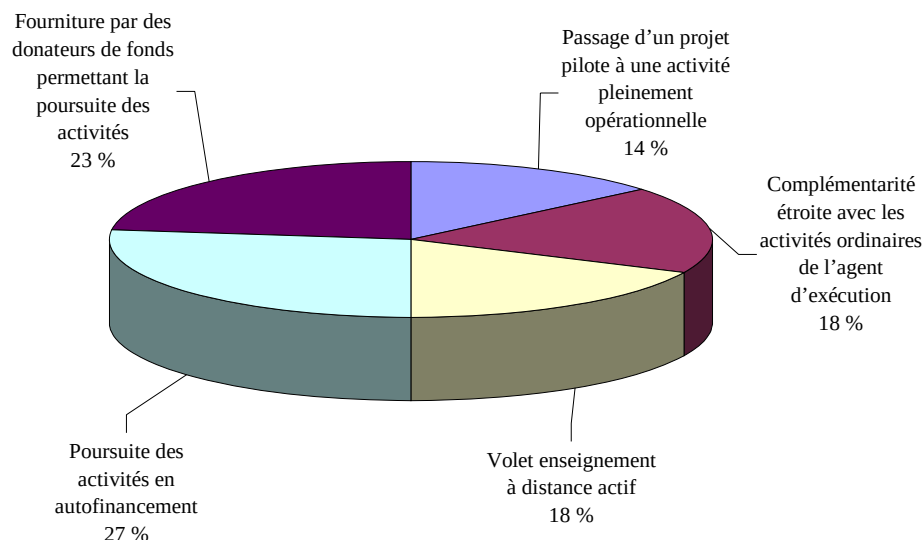


^a Certains projets, qui concernent plusieurs groupes thématiques, sont repris dans plusieurs catégories. La liste des groupes présentée ici, légèrement modifiée par rapport à celle du Comité exécutif, correspond mieux aux domaines dont relèvent les activités menées au titre du Compte.

15. La couverture thématique des projets financés au moyen du Compte pour le développement est directement fonction des domaines de responsabilité et des priorités des entités membres du Comité qui ont des connaissances et des compétences particulières.

16. Conformément au rapport du Secrétaire général (A/59/397), dans lequel était prise en considération la recommandation de l'Assemblée générale selon laquelle les projets financés au moyen du Compte doivent aboutir à des activités durables et susceptibles d'être poursuivies en autofinancement, la nécessité d'élaborer un solide plan d'évaluation de la viabilité de chaque projet avant toute allocation de fonds continue d'être soulignée à l'attention des agents d'exécution. Parmi les processus lancés grâce au Compte pour le développement depuis 1998, la plupart de ceux qui se sont révélés viables correspondaient à un des cas de figure suivants : a) passage d'un projet pilote à un projet pleinement opérationnel; b) complémentarité étroite avec les activités ordinaires de l'agent d'exécution et incidence durable sur ces activités; c) création, dans le cadre du projet, d'un volet enseignement à distance actif; ou d) fourniture par des donateurs de fonds permettant la poursuite des activités.

Figure 3
**Viabilité des projets financés au titre des trois premières tranches
 du Compte pour le développement, par type^a**



^a Tranches clôturées.

17. Les résultats susmentionnés sont mesurables et durables, et montrent que le Compte pour le développement a à son actif des réalisations qui s'inscrivent dans la durée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par exemple, a élaboré un plan d'action durable pour un projet relevant de la première tranche qui consistait à mettre au point un système informatique et télématique pour le contrôle international et national des stupéfiants (<http://www.unodc.org/nds/fr/index.html>). Ce système a été distribué à 16 pays. Des versions améliorées ont ensuite été mises au point, et la sixième a été diffusée au début 2007. Un autre projet financé au moyen du Compte, intitulé « Utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et de l'eau en Asie centrale », au départ mis en œuvre à titre pilote, a débouché sur un projet pleinement opérationnel grâce à des fonds fournis par l'Estonie, le Royaume-Uni et la Suède pour un projet complémentaire doté d'un budget de 120 000 euros et à l'importante participation d'entités locales intéressées (pour plus d'informations sur ce projet, voir <http://www.talaschu.org>).

18. Dans ses rapports A/52/848 et A/52/1009, le Secrétaire général a rappelé que les projets pour lesquels des fonds étaient demandés au titre du Compte pour le développement devaient être exécutés selon des modalités économiques. Dans sa résolution 56/237, en date du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a constaté avec satisfaction que les projets financés au moyen du Compte pour le développement donnaient de bons résultats par rapport aux dépenses engagées. Dans sa résolution 53/220 A, en date du 7 avril 1999, elle a décidé que les projets devaient avoir des effets multiplicateurs. Ces critères sont scrupuleusement respectés, la modicité des montants qui entrent en jeu étant une incitation à l'innovation, à la coopération et à la recherche de synergies.

19. Jusqu'ici, 70 %⁶ des projets achevés ont débouché sur des activités peu onéreuses, viables et modulables, qui créent des effets multiplicateurs grâce à des modules d'enseignement à distance, des réseaux et l'adaptation de séminaires organisés précédemment, ainsi que de travaux de recherche et de supports didactiques existants. Les cours élaborés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le cadre d'un projet relevant de la troisième tranche continuent d'être dispensés. Ils l'ont été pour le plus récemment en Thaïlande, en 2006, grâce aux efforts que déploie l'Institut virtuel de la CNUCED pour les promouvoir dans les universités nationales, où sont formés les futurs négociateurs commerciaux. Pour plus d'information à ce sujet, voir <http://vi.inctad.org:8080/unctadvi/secure/unHome.jsf>).

20. Les projets financés au moyen du Compte pour le développement sont censés tirer parti des réseaux de compétences spécialisées qui existent aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Conformément à la résolution 53/220 A et aux recommandations et vues présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session⁷, des efforts ont été faits pour créer des réseaux dans le cadre des projets relevant des trois premières tranches⁸. L'hypothèse de départ était que les technologies de l'information et des communications seraient mises à profit aux fins de la création de réseaux, mais elles n'ont été utilisées efficacement que dans un tiers des cas. Ce sont en général des modes de communication et de création de réseaux plus traditionnels qui ont été utilisés, comme l'établissement de contacts lors de réunions ou de séminaires, ce qui a bien fonctionné, surtout lorsque le réseau avait pour objet de créer des liens entre les membres d'un petit groupe d'experts. Un autre exemple se rapporte au domaine de la statistique. Chaque année, les membres d'un réseau d'experts composé de responsables de bureaux de statistique, qui bénéficie, entre autres, d'un appui offert dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités aux fins du développement des statistiques en Asie du Sud-Est mis en œuvre par le Département des affaires économiques et sociales au titre de la deuxième tranche, se rencontrent lors de la Réunion des chefs de bureau de statistique des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La plus récente de ces réunions s'est tenue en novembre 2006 (<http://www.aseansec.org/18981.htm>). Le réseau assure la viabilité des activités statistiques financées par le Compte pour le développement dans la région. La prochaine réunion doit se tenir au Cambodge vers la fin 2007. La mise en place d'une structure officielle, sous la forme d'une réunion annuelle ou d'un forum électronique viable, augmente nettement la probabilité qu'un réseau sera utile, qu'il donnera de bons résultats et qu'il se maintiendra.

21. Comme on le voit ci-dessous, la typologie des réseaux créés dans le cadre du Compte pour le développement a été élaborée sur la base d'une analyse des activités menées. Les réseaux sont classés comme suit :

a) **Réseaux traditionnels d'experts**, composés de représentants des États qui se rencontrent à des réunions et des séminaires;

⁶ Les 30 % restants portaient sur des activités de renforcement des capacités, très utiles mais ponctuelles, et n'ont pas eu d'effet multiplicateur.

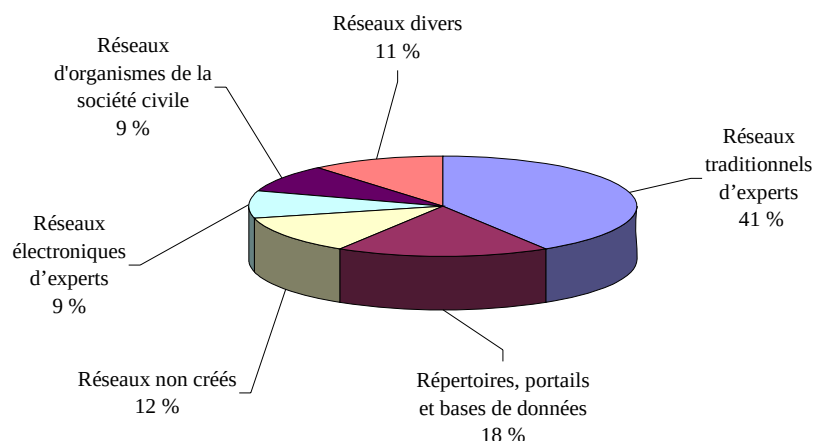
⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 (A/60/7), chap. II.A, sect. 34.*

⁸ Une analyse utile des réseaux mis en place ne peut être faite qu'un fois le projet achevé.

- b) **Répertoires, portails et bases de données** servent à centraliser des renseignements (tels que des coordonnées) ou des supports didactiques qui permettent aux gens d'entrer en contact;
- c) **Réseaux non créés**, prévus dans les documents de projet mais non mis en place, soit parce que le projet a été réorienté, soit pour des raisons de temps;
- d) **Réseaux électroniques d'experts**, composés de représentants des États qui communiquent au moyen de sites Web interactifs ou par courrier électronique;
- e) **Réseaux d'organismes de la société civile**, composés principalement d'organisations non gouvernementales et d'administrations locales;
- f) **Réseaux divers**, composés d'acteurs des différentes catégories visées ci-dessus et, souvent, d'universitaires.

Figure 4

Types de réseaux créés dans le cadre des activités financées au titre des trois premières tranches du Compte pour le développement



22. Le meilleur moyen de créer des réseaux est de partir de réseaux qui existent déjà, ce qui permet de mobiliser rapidement les parties intéressées autour de l'objectif du projet et évite de devoir consacrer trop de fonds à la création et à la constitution d'un nouveau réseau. Les réseaux permettent aussi de faire connaître les projets et en favorisent la viabilité. Ainsi, dans le cadre d'un projet financé au titre de la première tranche, un appui a été apporté à un réseau de femmes consacré à la consolidation de la paix, et des activités ont été menées pour favoriser la participation des femmes à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix en Afrique.

23. S'il s'est avéré que la méthode la plus efficace était de partir de réseaux existants, de nouveaux réseaux ont également été créés et enrichis grâce à des projets financés au moyen du Compte pour le développement. Ces réseaux continuent de faciliter le transfert de connaissances, de compétences et de données d'expérience, donnant ainsi des résultats qui dépassent le champ initial du projet et

les effets escomptés à l'origine. Les réseaux créés dans le cadre de projets financés au moyen du Compte permettent de développer les liens régionaux et interrégionaux, d'influencer les décideurs et d'entretenir des initiatives locales de renforcement des capacités. Le Réseau mondial de pôles commerciaux a été créé par la CNUCED dans le cadre d'un projet de la première tranche intitulé « Promotion du commerce électronique », qui avait pour objet d'aider les petites et moyennes entreprises à participer au commerce international, principalement via Internet. Le Réseau est devenu une entité autonome baptisée « Fédération mondiale des pôles commerciaux » (<http://www.tradepoint.org>), qui, par l'intermédiaire de plus de 120 centres d'information et de facilitation du commerce, appelés pôles commerciaux, aident des petites et moyennes entreprises de plus de 90 pays du monde à participer au commerce international grâce aux technologies du commerce électronique.

24. En vue de promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement et de veiller à ce que les projets financés au moyen du Compte pour le développement soient économiques et efficaces, on a insisté auprès des agents d'exécution sur le fait que les compétences locales doivent être mises à profit autant que faire se peut. Les capacités humaines et techniques disponibles dans les pays en développement sont utilisées dans toute la mesure possible, conformément aux critères énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/220 A, ce qui permet de donner toute sa place au volet transfert de connaissances du programme d'activités relevant du Compte.

25. Conformément aux critères arrêtés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007⁹ et compte tenu des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/220 A, certains projets financés au moyen du Compte pour le développement ont pour objet la création et le renforcement de partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions dans le domaine du développement. De nombreux projets font intervenir des organisations régionales et des organisations non gouvernementales locales, régionales et internationales. Les agents d'exécution sont encouragés à nouer des liens de collaboration afin de multiplier les effets de certaines activités, en particulier grâce à l'échange de connaissances et à la combinaison des capacités. Dans le cadre d'un projet financé au titre de la première tranche intitulé « L'Internet au service de la recherche en matière de population », soutenu par le Département des affaires économiques et sociales, deux réseaux régionaux d'institutions de recherche et de formation en matière de population ont été créés. L'un d'eux, Demoneta, comprend six centres situés dans des pays francophones d'Afrique de l'Ouest; l'autre, Demonetasia, comprend huit centres situés en Asie. Tous deux ont des sites Web actifs et des groupes de discussion électronique. Le Centre population et développement (CEPED), situé à Paris, continue de fournir un appui au réseau Demoneta, ce qui démontre la viabilité des partenariats créés dans le cadre d'activités financées au moyen du Compte pour le développement.

26. Un projet financé au titre de la troisième tranche et exécuté par la CNUCED, intitulé « Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit », a donné de bons résultats grâce, surtout, à un partenariat étroit entre la CNUCED, l'Association mondiale des organismes de promotion des investissements, l'Agence multilatérale de garantie

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 6 (A/60/6/Add.1).

des investissements (Groupe de la Banque mondiale) et d'autres organisations internationales et instituts de recherche compétents.

27. La coopération Sud-Sud demeure une considération primordiale dans l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement. Un projet financé au titre de la première tranche, intitulé « Renforcement des capacités d'établissement de statistiques et d'indicateurs pour le suivi des conférences dans la région de la CARICOM », avait pour objet de créer un réseau d'experts des statistiques sur l'environnement, les questions sociales et les questions d'égalité des sexes, en vue de favoriser la coopération Sud-Sud. Le Groupe consultatif de la CARICOM sur les statistiques concernant l'environnement, les questions sociales et les questions d'égalité des sexes, créé dans le cadre du projet, demeure une structure importante pour la facilitation des activités de statistiques dans la sous-région. Composé de sept directeurs d'offices nationaux, représentants du secrétariat de la CARICOM et représentants de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, il vise à promouvoir la viabilité des activités de statistique relatives aux questions sociales, à l'égalité des sexes et à l'environnement menées dans la région. Visites d'étude sur le renforcement des capacités, missions dans neuf pays membres de la CARICOM, ateliers régionaux de formation sur la statistique et programmes complets de formation informatique destinés aux offices nationaux de statistiques des pays membres de la CARICOM figurent parmi les activités types de coopération Sud-Sud que favorisent les projets financés au moyen du Compte pour le développement.

III. Gestion du Compte pour le développement : information actualisée

28. Le Compte pour le développement en est au lancement de sa sixième tranche de financement et à sa dixième année de fonctionnement. Depuis sa création, des enseignements précieux ont été tirés de l'expérience, et appliqués à la gestion des tranches suivantes. Le recours aux cadres logiques, la budgétisation axée sur les résultats et l'élaboration des documents de projet ont été complètement systématisés au fil des années. Des plans de travail standard ont été élaborés en vue de faciliter le suivi des progrès par rapport aux objectifs. Des directives aisément accessibles sont régulièrement mises à jour pour que le cadre logique soit correctement utilisé et les méthodes de gestion axée sur les résultats bien appliquées. Des outils perfectionnés accessibles sur l'intranet, comme le système de suivi du Compte pour le développement, ont été élaborés et sont utilisés avec de très bons résultats pour le suivi et l'évaluation de la gestion du Compte. Le système de suivi permet de trouver facilement l'information relative à tous les projets, ainsi que des données analytiques, et facilite énormément le suivi des projets. Des indicateurs tels que le taux d'achèvement des activités et les réalisations escomptées ont été adoptés pour que l'exécution des projets puisse être mesurée sur la base de modalités améliorées de suivi des progrès. Les outils de ce type permettent de recenser et de régler rapidement les problèmes.

29. Les enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre des trois premières tranches ont été pris en compte lors de la programmation des projets relevant des quatrième et cinquième tranches et de la conception de ceux de la sixième. Les agents d'exécution ont été invités à donner leur avis sur les

composantes des projets et les plans de travail, et l'ont fait. Certaines composantes de certains projets ont fait l'objet d'un examen approfondi qui a débouché sur des recommandations précises concernant le délai de démarrage des réseaux, l'élaboration de solutions modulables et les moyens d'équilibrer innovation et résultats.

30. La recommandation du Comité des commissaires aux comptes sur le respect des délais de présentation des rapports relatifs au Compte pour le développement¹⁰ a été appliquée moyennant un suivi attentif des projets et des contacts suivis avec les agents d'exécution. Les conclusions des rapports d'étape peuvent être prises en compte lors de l'élaboration et de la révision des documents de projet, de même que les enseignements tirés de l'exécution des projets précédents.

IV. Conclusions et recommandations

31. **Le dispositif et les outils de gestion du Compte sont régulièrement passés en revue. Conformément aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a faites dans son rapport¹¹, l'accent est mis sur les enseignements tirés de l'expérience et leur intégration dans l'élaboration des nouveaux projets et activités. Les documents de projet, les rapports d'étape et les rapports finals doivent comprendre une section distincte consacrée aux enseignements tirés de l'expérience et aux pratiques optimales. De la compilation des enseignements tirés à l'échelle des projets sont extraits des enseignements concernant l'ensemble du programme.**

32. **Les fonds supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/246 et 61/252 (au titre de l'actualisation des coûts et d'un crédit supplémentaire de 2,5 millions de dollars) ont permis de proposer six nouveaux projets pour la cinquième tranche et quatre pour la sixième. Grâce à ces fonds, les agents d'exécution auront davantage de moyens pour atteindre les objectifs du programme du Compte pour le développement et s'acquitter de leur propre mission.**

33. **En 10 ans d'activités de renforcement des capacités, le Compte pour le développement est devenu un outil utile, peu onéreux et novateur de gestion des connaissances pour le Secrétariat de l'ONU. Comme le programme repose sur l'utilisation des compétences locales et tend à la création de réseaux, il est particulièrement efficace sur le plan de la promotion de la coopération Sud-Sud. Beaucoup d'activités financées au moyen du Compte ont un effet multiplicateur et favorisent un développement auto-entretenu. En complétant l'action des entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plutôt que de faire double emploi, le programme du Compte aide ces entités à atteindre leurs propres priorités programmatiques, résultat dont les membres du Comité exécutif se félicitent et qui servira de point de départ aux activités futures.**

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 (A/61/5), vol. I.

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7 A (A/58/7/Add.1 à 30).

34. L'introduction de documents de projet standard, l'application systématique des méthodes de gestion axée sur les résultats et l'utilisation du cadre logique lors de la conception des projets se sont, au fil des années, traduites par une amélioration considérable de l'exécution des projets. Les évaluations finales et les évaluations externes faites une fois les projets achevés contribuent à l'analyse des enseignements tirés de l'expérience. Cette démarche a notamment abouti à une redéfinition des priorités, le renforcement et la modernisation de réseaux existants prenant le pas sur la création de nouveaux réseaux.

35. Il est clair qu'à l'avenir, les capacités de suivi et d'évaluation de la gestion du Compte pour le développement seront de la plus haute importance. Étant donné le volume et l'ampleur des projets financés, ces capacités doivent être constamment renforcées afin que le Compte demeure pour le Secrétariat de l'ONU un outil efficace de développement des capacités.

36. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Information actualisée sur le taux d'exécution des projets des quatrième et cinquième tranches

Tableau A.1

**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement)
du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (quatrième tranche)**

Intitulé	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (pourcentage)
		(Milliers de dollars É.-U.)			
A Promouvoir le partage des connaissances afin d'appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique	CEA	580,0	188,0	392,0	32,4
B Donner davantage de moyens aux responsables de l'élaboration des politiques pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, grâce au partage des connaissances dans le cadre du partenariat Sud-Sud	CEA	570,0	15,8	554,2	2,8
C Renforcer les capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale	CEE	680,0	460,0	220,0	67,6
D Établir des partenariats régionaux en vue de faire du commerce le moteur de la croissance, grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et des communications	CEPALC	920,0	736,5	183,5	80,1
E Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	CEPALC	600,0	420,1	179,9	70,0
F Renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement	Commissions régionales	1 025,0	896,8	128,2	87,5
G Garantir un logement aux plus pauvres dans les économies urbaines : renforcer les capacités des administrations publiques locales en Asie et dans le Pacifique par la création de communautés virtuelles sur l'Internet	CESAP	530,0	435,0	95,0	82,1
H Renforcement des capacités en vue de l'exploitation rationnelle, de la mise en valeur et de la protection des ressources en eau souterraines communes à plusieurs États, dans la région méditerranéenne	CESAO	360,0	188,1	171,9	52,3
I Promouvoir les nouvelles technologies pour favoriser l'emploi et atténuer la pauvreté dans les pays membres de la CESAO	CESAO	360,0	317,5	42,5	88,2
J Renforcement des capacités nationales et locales de suivi de l'objectif de développement concernant les taudis énoncé dans la Déclaration du Millénaire	ONU-Habitat	620,0	557,8	62,2	90,0
K Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour rendre leur endettement viable	CNUCED	640,0	345,2	294,8	53,9

Intitulé	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (pourcentage)
		(Milliers de dollars É.-U.)			
L Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes	CNUCED	640,0	361,6	278,4	56,5
M Développement des moyens de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral qui sont des pays de transit	CNUCED	640,0	405,4	234,6	63,3
N Renforcement des capacités des organismes des pays en développement chargés de promouvoir l'investissement : promotion de l'investissement au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et négociation d'accords internationaux d'investissement	CNUCED	650,0	319,7	330,3	49,2
O Coopération régionale Sud-Sud pour la promotion des bonnes pratiques en matière de prévention du crime dans le monde en développement	ONUDC	370,0	322,5	47,5	87,2
P Renforcement des capacités au moyen de partenariats et des technologies de l'information et des communications en vue de mettre le savoir autochtone au service de la protection de la nature en Afrique	PNUE	315,0	225,0	90,0	71,4
Q Renforcement des capacités de gestion des données, des informations et du savoir relatifs à l'environnement à l'appui de la prise de décisions à l'échelon national et régional	PNUE	375,0	311,8	63,2	83,1
R Constitution de bases de données juridiques nationales en vue d'un élargissement de l'accès à l'information en matière de droit de l'environnement en Afrique	PNUE	325,0	230,0	95,0	70,8
S Renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques macroéconomiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes	DESA	460,0	276,1	183,9	60,0
T Promotion de l'utilisation des techniques de gestion des connaissances, des techniques novatrices et des technologies de l'information dans le secteur public en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement	DESA	550,0	189,5	360,5	34,5
U Partenariats internationaux visant à mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable	DESA	570,0	140,1	429,9	24,6
V Renforcement des capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire en matière de développement dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	DESA	645,0	586,4	58,6	90,9
W Renforcement des capacités en matière de politiques relatives aux technologies de l'information et des communications	DESA	640,0	471,9	168,1	73,7
Total		13 065,0	8 400,8	4 664,2	64,3

Note : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DESA : Département des affaires économiques et sociales; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Tableau A.2

**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34 (Compte pour le développement)
du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (cinquième tranche)**

Intitulé	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (pourcentage)
		(Milliers de dollars É.-U.)			
A Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel	CESAP	800,0	326,2	473,8	40,8
B Coopération interrégionale visant à renforcer l'intégration sociale, l'égalité entre les sexes et la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	CESAP	855,0	663,7	191,3	77,6
C Réseaux de données utilisant des points d'accès aux technologies de l'information et des communications pour les communautés défavorisées	CESAO	970,0	73,4	896,6	7,6
D Programme d'alliance pour un partenariat public/privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture des services de base	CESAP	615,0	198,3	416,7	32,2
E Renforcement des capacités en vue d'appuyer l'intégration commerciale, en particulier de la gestion intégrée des flux d'information commerciale et la facilitation du commerce en Asie centrale	CEE	385,0	36,0	349,0	9,4
F Renforcement des moyens statistiques dont sont dotés les pays d'Asie centrale pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire	CEE	385,0	165,9	219,1	43,1
G Renforcement des moyens dont sont dotés les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce au partage des informations concernant les initiatives couronnées de succès par le biais d'un réseau régional	CEPALC	410,0	105,4	304,6	25,7
H Incidence des politiques macroéconomiques, des chocs extérieurs et des systèmes de protection sociale sur la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	410,0	0,0	410,0	0,0 ^a
I Modernisation durable de l'agriculture et transformation rurale en Afrique	CEA	410,0	0,0	410,0	0,0 ^a
J Perfectionnement des systèmes statistiques des pays africains en vue de la production de données ventilées par sexe à l'appui des politiques de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	CEA	410,0	0,0	410,0	0,0 ^a
K Développement des statistiques du commerce international des marchandises et du commerce électronique dans les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	CESAO	460,0	42,1	417,9	9,2
L Renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications	CNUCED	510,0	114,5	395,5	25,5
M Renforcement des capacités en matière de politiques relatives à la promotion et à l'application de la science et de la technologie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	CNUCED	305,0	0,0	305,0	0,0 ^a
N Développement des capacités locales existant en Afrique pour la recherche de possibilités de croissance passant par la mobilisation de ressources	CNUCED	560,0	95,2	464,8	17,0
O Renforcement des capacités nationales permettant d'élaborer des politiques économiques locales au moyen d'un réseau de l'Institut virtuel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	CNUCED	560,0	155,9	404,1	27,8

Intitulé	Agent d'exécution	Montant approuvé	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (pourcentage)
		(Milliers de dollars É.-U.)			
P Réseau Sud-Sud des centres collaborant au projet sur l'avenir de l'environnement mondial en vue d'activités intégrées d'évaluation et d'information concernant l'environnement	PNUE	560,0	22,6	537,4	4,0
Q Mise en œuvre d'un programme régional sur les modes de production et de consommation durables en Amérique latine et dans les Caraïbes	PNUE	560,0	0,0	560,0	0,0 ^a
R Collecte et analyse de données sur l'évolution des problèmes de la drogue, de la criminalité et de la violence qui y est associée en Afrique	ONUDC	480,0	97,6	382,4	20,3
S Sécurité des pauvres des zones urbaines d'Asie et du Pacifique, en particulier ceux qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables, grâce au renforcement des capacités des administrations locales	ONU-Habitat	625,0	47,8	577,2	7,6
T Renforcement des capacités en matière de statistique en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe	DESA/CEA	950,0	205,9	744,1	21,7
U Politiques macroéconomiques socialement incluanes comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	DESA	600,0	18,2	581,8	3,0
V Renforcement des capacités aux fins de la participation des personnes âgées à la réalisation des objectifs et cadres de développement grâce à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	DESA	510,0	123,8	386,2	24,3
W Participation des femmes autochtones : renforcement des capacités des autorités locales en Amérique latine grâce aux nouvelles technologies	DESA	450,0	0,0	450,0	0,0 ^a
X Renforcement des capacités des parlements des pays d'Afrique à tirer parti des technologies de l'information et des communications	DESA	285,0	22,5	262,5	7,9
Total partiel		13 065,0	2 515,0	10 550,0	19,2
Augmentation résultant de l'actualisation des coûts ^b		915,9			
Crédit ouvert en application de la résolution 61/252 ^b		2 500,0			
Total		16 480,9	2 515,0	13 965,9	15,3

Note : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DESA : Département des affaires économiques et sociales; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

^a La phase de planification a commencé pour tous les projets mais, souvent, aucun financement n'est nécessaire pendant la phase de démarrage.

^b De nouveaux projets, à financer au moyen des ressources supplémentaires, seront ajoutés en 2007.